



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 avril 2021
Français
Original : anglais

Les enfants et le conflit armé en République arabe syrienne

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi en application de la résolution [1612 \(2005\)](#) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, le présent rapport est le troisième sur la situation des enfants et le conflit armé en République arabe syrienne. Couvrant la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020, il porte sur les violations graves commises contre les enfants et fournit, dans la mesure du possible, des informations sur les auteurs de ces violations et le contexte dans lesquelles elles se sont produites.

Dans le rapport, le Secrétaire général présente les tendances et les constantes des violations graves qui ont été commises contre des enfants par toutes les parties au conflit et décrit en détail les progrès accomplis concernant la lutte contre ces violations, notamment au moyen de l'exécution d'un plan d'action.

On trouvera enfin dans le rapport des recommandations visant à faire cesser et à prévenir les violations graves commises contre les enfants en République arabe syrienne et à renforcer la protection dont ils bénéficient.



I. Introduction

1. Le présent rapport, qui couvre la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020, est soumis en application de la résolution 1612 (2005) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés. Il comprend des informations sur les tendances et les constantes des violations graves qui ont été commises contre des enfants par les parties au conflit en République arabe syrienne, sur les progrès accomplis et les difficultés de dialogue avec les parties citées dans les annexes à mon rapport sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/74/845-S/2020/525) depuis le précédent rapport (S/2018/969) et les conclusions du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé, qui avaient été adoptées en juillet 2019 (S/AC.51/2019/1). L'information qui y est présentée a été étayée et confirmée par l'équipe spéciale de surveillance et d'information sur les violations graves commises contre les enfants en République arabe syrienne, à l'aide d'une méthode infranationale de collecte de données dans les sites de réfugiés et de la vérification à distance des faits signalés. Les parties au conflit qui portent la responsabilité de graves violations sont identifiées, dans la mesure du possible, notamment les sept parties figurant sur la Liste.

2. La prolongation et la grande intensité du conflit ainsi que les restrictions d'accès continuent d'entraver considérablement toute confirmation des violations graves commises contre des enfants en République arabe syrienne. À partir du mois de mars 2020, les restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont accentué les problèmes existants. Les informations figurant ci-après ne représentent donc pas toute l'ampleur des violations graves qui ont été commises en République arabe syrienne durant la période considérée.

II. Aperçu de l'évolution de la situation politique et de sécurité

3. Le début de la période considérée a été marquée par une escalade militaire importante dans la partie sud-ouest de la République arabe syrienne, notamment par des raids aériens et des pilonnages d'artillerie, accompagnés d'une offensive terrestre menée par les forces gouvernementales et progouvernementales, qui ont occasionné des morts, des blessés et des déplacements de civils, dont bon nombre de femmes et d'enfants. À la fin du mois de juillet 2018, les forces gouvernementales avaient pris le contrôle de la grande majorité du sud-ouest, même si les hostilités actives, notamment les raids aériens, se sont poursuivies dans la zone du bassin du Yarmouk, principalement dans des secteurs qui étaient sous le contrôle de l'Armée Khaled ibn el-Walid, groupe affilié à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Les groupes d'opposition armés syriens, anciennement connus sous le nom d'Armée syrienne libre, ont accepté les accords dits de réconciliation au terme desquels les forces gouvernementales se sont retirées des villes ayant fait l'objet d'une réconciliation, tandis que les combattants de l'opposition et leurs familles qui avaient rejetés la réconciliation étaient évacués vers le nord-ouest du pays. La situation dans le sud est demeurée précaire, du fait d'attaques perpétrées par des auteurs non identifiés contre des postes de contrôle des forces gouvernementales, des institutions étatiques et des personnes ayant accepté la réconciliation et de contre-attaques menées dans le cadre des opérations militaires gouvernementales.

4. Dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité et à moi-même en date du 20 janvier 2018 (S/2021/53), le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que la Turquie avait « lancé, le 20 janvier 2018, une opération militaire ... ayant pour objectif d'assurer la sécurité des frontières » [du pays]. Au deuxième semestre de

2018, les Forces démocratiques syriennes (FDS), soutenues par la coalition internationale contre l'EIL, ont concentré le gros de leurs opérations militaires dans la province de Deïr el-Zor, dans le nord-est de la République arabe syrienne. En mars 2019, les FDS et la coalition internationale contre l'EIL ont annoncé la capture de Baghouz, dernier bastion du groupe dans le pays, durant laquelle des milliers de femmes et d'enfants ont fui le secteur et ont été transférés dans le camp de Hol (province de Hassaké). Les tensions sont montées en août 2019 lorsque la Turquie a annoncé l'établissement, le long de sa frontière, d'une zone sûre de 30 kilomètres de profondeur à l'intérieur du nord-est de la République arabe syrienne. Au début d'octobre 2019, les États-Unis d'Amérique ont commencé à retirer leurs forces des zones frontalières dans le nord de la République arabe syrienne. Le 9 octobre, avec l'appui de groupes armés non étatiques, la Turquie a lancé l'opération Source de paix entre Tell Abiad et Ras el-Aïn. Un arrangement militaire entre le Gouvernement syrien et les FDS en date du 13 octobre 2019 a entraîné le déploiement des forces gouvernementales sur la ligne de front de l'opération Source de paix et sur une partie de la frontière avec la Turquie. À l'issue d'une déclaration conjointe des États-Unis et de la Turquie sur le nord-est de la République arabe syrienne, en date du 17 octobre 2019, les combats ont marqué une pause. Au terme d'un mémorandum d'entente entre la Fédération de Russie et la Turquie en date du 22 octobre 2019, des paramètres ont également été établis entre les diverses parties, dans tous les secteurs du nord-est.

5. À la suite d'une escalade militaire majeure, dans la partie nord-ouest de la République arabe syrienne, en septembre 2018, la Fédération de Russie et la Turquie ont décidé d'établir un secteur démilitarisé dans la zone de désescalade d'Edleb. Le début de 2019 a été marqué par des combats entre des groupes armés à Edleb et alentour¹. En avril 2019, les forces gouvernementales et progouvernementales ont intensifié les opérations militaires dans le nord de Hama, à Edleb et dans le sud-ouest d'Alep, tandis que des groupes armés menaient des contre-attaques visant les zones tenues par le Gouvernement. À la fin de 2019, les hostilités se sont intensifiées lors d'attaques soutenues, accompagnées de déplacements de population massifs. À l'issue de l'adoption, le 5 mars 2020, par la Fédération de Russie et la Turquie d'un protocole additionnel au Mémorandum sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb, la situation dans la partie nord-ouest de la République arabe syrienne est restée relativement calme, tandis que près d'un million de personnes étaient toujours déplacées.

III. Violations graves commises contre des enfants

6. L'ONU a confirmé 4 724 violations graves contre des enfants, dont 4 474 au moins durant la période considérée. Elles ont été attribuées à plus de 32 parties au conflit, dont des groupes qualifiés de terroristes par le Conseil de sécurité². L'ONU a également procédé à la confirmation tardive de 1 218 violations qui s'étaient produites avant la période considérée. Le conflit en cours, la grave dégradation de la

¹ En février 2018, Nouredine el-Zanki s'est désintégré : certains de ses combattants ont rallié Hay'at Tahrir el-Cham et d'autres Ahrar el-Cham et le Front syrien de libération, qui ont rallié une formation plus large de groupes armés appelée Front de libération nationale en août. En octobre 2019, le « gouvernement intérimaire syrien » a annoncé la fusion du Front de libération nationale, devenu Armée nationale syrienne, une coalition peu structurée de groupes d'opposition armés, appuyés par la Turquie.

² L'EIL et Hay'at Tahrir el-Cham ont été désignés comme des entités terroristes par le Conseil de sécurité, en application des résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés.

situation économique et la pandémie de COVID-19 exposent de plus en plus les enfants à des violations graves.

A. Recrutement et utilisation

7. Le recrutement et l'utilisation d'enfants ont continué d'être généralisés et systématiques, 1 423 cas ayant été confirmés (1 306 garçons et 117 filles), soit 274 au second semestre de 2018, 837 en 2019 et 312 au premier semestre de 2020. Quelque 1 388 des enfants (98 %) ont été utilisés au combat. Au moment du recrutement, 250 enfants (18 %) avaient moins de 15 ans. Le recrutement et l'utilisation d'enfants ont été confirmés dans 11 des 14 provinces, tandis que 73 % des cas étaient confirmés dans la partie nord-ouest de la République arabe syrienne (Edleb, Alep et Hama) et 26 % dans la partie nord-est (Raqa, Hassaké et Deïr el-Zor).

8. Les cas confirmés ont été attribués à au moins 25 parties, parmi lesquelles se trouvaient des groupes armés, des milices progouvernementales et des forces armées syriennes, notamment Hay'at Tahrir el-Cham (507), les Unités de protection du peuple kurde (318) et les Unités féminines de protection (99) opérant dans le cadre des FDS, les groupes d'opposition armés syriens anciennement connus sous le nom d'Armée syrienne libre³ (328), Ahrar el-Cham (55) et Nouredine Zanki (11), tous opérant nommément sous la direction de l'Armée nationale syrienne de l'opposition depuis octobre 2019, d'autres composantes des FDS (37), les forces de sécurité intérieure (34), les forces gouvernementales⁴ (13), les milices progouvernementales⁵ (10), l'EiIL (6), les Forces de libération d'Afrin⁶ (3) et des groupes armés non identifiés (2). Aucun nouveau cas n'a été confirmé concernant l'Armée de l'islam depuis la publication d'un ordre de commandement en avril 2018 interdisant le recrutement de toute personne ayant moins de 18 ans.

9. Une augmentation importante a été observée sur le plan du recrutement et de l'utilisation d'enfants par Hay'at Tahrir el-Cham, auquel 36 % de tous les cas confirmés ont été attribués. Des garçons âgés parfois d'à peine 10 ans ont été recrutés dans 11 districts différents d'Edleb, d'Alep et de Hama, ce qui dénote une pratique courante dans toutes les zones tenues par le groupe. Le recrutement d'enfants par Hay'at Tahrir el-Cham s'est considérablement accéléré, passant de 61 cas au second semestre de 2018 à 187 cas au premier semestre de 2020. En mai 2019, par exemple, deux adolescents de 16 et 17 ans ont rejoint Hay'at Tahrir el-Cham et fait office de gardiens au camp Karamé à Harem (Edleb), après une formation de six semaines, ou encore de policiers au tribunal de la charia affilié au Gouvernement de salut syrien.

10. Le recrutement et l'utilisation d'un grand nombre d'enfants ont été attribués aux FDS et à leurs composantes, ainsi qu'aux forces de sécurité intérieure qui leur sont affiliées, sous l'autorité de l'administration autonome, dans le nord et l'est de la République arabe syrienne, soit 35 % de tous les cas avérés. Par exemple, en septembre 2018, une adolescente de 16 ans a quitté son école à Qamichli (Hassaké) pour rejoindre les Unités féminines de protection à la base d'Antariyé, avant d'être déployée dans un camp d'entraînement militaire à Karbaoui durant trois semaines. Le recrutement d'enfants par les FDS et les forces de sécurité intérieure a cependant considérablement diminué au cours de la période considérée, en particulier après la

³ Dont Ahrar el-Charqiyé, la Brigade Hamzé, Dir' el-Fourat, Feïlaq el-Cham, Firqat el-Sahiliyé, Front du Levant, Jeïch el-Ahrar, Jeïch el-Izza, Jeïch el-Chamal, Brigade Moutassem, Brigade Samarcande et Brigade Sultan Mourad.

⁴ Dont l'Armée arabe syrienne et la police gouvernementale.

⁵ Dont le Hezbollah et les Forces de défense nationale/comités populaires.

⁶ Les Forces de libération d'Afrin sont un groupe armé kurde, créé à la suite de l'opération Rameau d'olivier en 2018.

signature, en juin 2019, d'un plan d'action conjoint avec l'ONU visant à faire cesser et à prévenir l'enrôlement et l'utilisation d'enfants : il est passé de 216 cas au premier semestre de 2019 à 41 cas au premier semestre de 2020. Ainsi, 67 % des faits avérés se sont produits avant la signature du plan d'action et, depuis, on compte 160 cas, dont 23 enfants de moins de 15 ans, et 149 enfants qui ont participé aux combats, principalement dans des districts de Raqqa (42) et de Manbej (40).

11. Au moins 12 groupes d'opposition armés syriens, anciennement connus sous le nom d'Armée syrienne libre, ainsi qu'Ahrar el-Cham et Nouredine Zanki portent la responsabilité de 28 % de tous les cas confirmés. Les chiffres sont restés élevés : 91 cas au second semestre de 2018, 224 en 2019 et 79 au premier semestre de 2020. À titre d'exemple, en juillet 2018, un garçon de 8 ans du village de Tqad (Alep) a rejoint Feïlaq el-Cham après l'assassinat de son père : il vivait dans la base militaire et portait une arme. En février 2020, deux adolescents de 15 et de 16 ans ont été recrutés dans le village de Marea (Alep) par la brigade Moutassem, relevant de groupes d'opposition armés syriens anciennement connus sous le nom d'Armée syrienne libre. Ils ont suivi une formation militaire de deux semaines, dispensée par la Division Sultan Mourad et ont été envoyés se battre en Libye, avec la promesse d'une solde de 3 000 dollars et d'un hébergement.

12. En tout, 23 cas de recrutement et d'utilisation d'enfants par les forces gouvernementales (13) et les milices progouvernementales (10) ont été confirmés et attribués aux forces gouvernementales à Deraa (5), Hassaké (4) et Alep (4) et aux milices progouvernementales à Damas. En février 2019, deux adolescents de 16 ans, précédemment associés à la Brigade Hamzé, groupe d'opposition armé, étaient de faction à un poste de contrôle des forces gouvernementales à Ankhal, dans le district de Sanameïn (province de Deraa) : ils ont été recrutés à nouveau lors des « accords de réconciliation » de juillet 2018 et ont reçu une solde.

13. Les cas avérés ont servi à confirmer que le recrutement d'enfants s'expliquait par des facteurs tels que les incitations financières ; le souhait de venger un proche assassiné ; l'affiliation des pères, des frères et des oncles ; le statut social et la pression de la communauté ; l'accès aux services et aux biens ; la crainte d'être arrêté et détenu par des belligérants rivaux ou contrôlant un secteur ; et le besoin de protéger les siens. Les enfants changeaient également d'affiliation, une fois qu'une partie adverse prenait le contrôle d'une zone, ce qui dénote l'absence d'appartenance idéologique marquée. Malgré la complexité des conditions de sécurité, 398 enfants qui s'étaient désengagés de manière informelle ou avaient été officiellement démobilisés des parties au conflit, ont reçu une aide pour retourner à la vie civile.

Privation de liberté d'enfants au motif de leur association supposée à des groupes armés

14. L'ONU a confirmé que 258 enfants (256 garçons et 2 filles), dont une nouveau-née accompagnée de sa mère mineure, avaient été privés de liberté dans au moins sept centres au motif de leur association présumée à des parties adverses dans le conflit, à savoir les FDS (185) et les forces de sécurité intérieure (61), les forces gouvernementales (8), Hay'at Tahrir el-Cham (2) et les groupes d'opposition armés syriens anciennement connus sous le nom d'Armée syrienne libre (2). Ces faits ont été confirmés pour la plupart à Hassaké (211), Raqqa (28) et Alep (9). Dans au moins 156 cas, la privation de liberté a été aggravée par de mauvais traitements.

15. Concernant les FDS, l'ONU a confirmé qu'au moins 150 garçons, dont certains n'avaient que 9 ans, avaient été privés de liberté au motif d'une association supposée à l'EIL, dans le centre de détention militaire de Ghoueïran (Hassaké). Ils étaient Syriens ou originaires d'au moins 22 autres pays et étaient retenus au moins depuis le mois de mars 2019 dans des conditions de surpopulation, avec des services

médicaux restreints, voire inexistant, dans l'impossibilité de contacter leurs proches et privés du droit à une procédure régulière et de toute perspective de solution durable. Ils étaient détenus séparément des adultes, dans un complexe plus vaste, abritant des milliers d'individus soupçonnés d'être des combattants de l'EIIL. En août 2019, un adolescent de 16 ans a été arrêté par les forces gouvernementales dans la ville de Hama, au motif de son association à des groupes d'opposition armés syriens. La famille a été informée de sa détention par un coup de fil, les interlocuteurs réclamant 7 000 dollars en échange de sa libération. En février 2019, Hay'at Tahrir el-Cham a arrêté un adolescent de 16 ans et son père dans la ville d'Idlib au motif qu'ils seraient associés aux forces gouvernementales. L'adolescent a été emprisonné pendant trois mois avant d'être libéré ; son père est toujours en détention.

16. En juin 2020, quelque 65 400 personnes, dont 94 % de femmes et d'enfants, soupçonnées d'avoir des liens familiaux avec des combattants de l'EIIL, étaient détenues dans les camps de Hol et de Roj (nord-est de la République arabe syrienne), principalement depuis les opérations militaires menées contre le groupe par les FDS et la coalition internationale contre l'EIIL, dont le point d'orgue a été la reprise du dernier bastion de l'EIIL à Baghouz (Deir el-Zor) en mars 2019. Près de 32 000 Iraquiens et 27 000 Syriens vivent également dans le camp de Hol, outre les quelque 11 000 femmes et enfants étrangers originaires d'une soixantaine de pays. Plus de 50 % des enfants étrangers avaient moins de 5 ans et 90 % moins de 12 ans. Dans le seul camp de Hol a été signalée la présence d'au moins 960 enfants non accompagnés et séparés de leur famille. En juin 2020, 791 enfants originaires de 22 pays auraient été rapatriés, dont 26 % par Damas, avec l'aide du Gouvernement syrien, et les autres par des itinéraires non officiels. Les obstacles aux rapatriements sont le rejet public et la faible volonté politique manifestés dans les pays d'origine, le contrôle exercé par un groupe armé non étatique sur les parties nord et est de la République arabe syrienne et le non-règlement des questions liées à la procédure et aux itinéraires de rapatriement.

B. Enfants tués ou blessés

17. L'ONU a confirmé que 1 557 enfants avaient été tués (847 garçons, 356 filles et 354 de sexe non confirmé) et 1 160 mutilés (754 garçons, 211 filles et 195 de sexe non confirmé), soit 2 717 victimes parmi les enfants. Les faits ont été avérés dans 12 des 14 provinces, mais principalement à Idlib (1 152), Alep (632) et Deir el-Zor (220) ; 72 % des enfants ont été tués ou blessés dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Le nombre d'enfants victimes est resté élevé : 585 au second semestre de 2018, 1 460 en 2019 et 672 au premier semestre de 2020. Au moins 1 216 enfants tués ou mutilés avaient moins de 12 ans.

18. Quelque 1 273 des enfants ont été tués ou blessés par les forces gouvernementales (71) et progouvernementales (1 202), dont les forces aériennes gouvernementales et progouvernementales (911). Les autres victimes ont été attribuées à l'EIIL (85), aux Forces de libération d'Afrin (45), aux opérations conjointes des groupes d'opposition armés syriens et des forces armées turques (69), à Hay'at Tahrir el-Cham (38), aux groupes d'opposition armés syriens anciennement connus sous le nom d'Armée syrienne libre⁷ (22), à d'autres composantes des FDS (15), à la coalition internationale contre l'EIIL (15), aux Unités de protection du peuple/Unités féminines de protection (12) dans le cadre des FDS, aux forces de sécurité intérieure (1) et à des auteurs non identifiés (1 142).

⁷ Dont la Brigade Hamzé, Dir' el-Fourat, Feilaq el-Cham et le Front du Levant.

19. Parmi les enfants tués ou blessés, il a été établi que 963 (36 %) l'avaient été au cours de frappes aériennes, dont 895 (93 %) dans la partie nord-ouest de la République arabe syrienne. L'ONU a confirmé 45 frappes aériennes à forte mortalité durant lesquelles au moins cinq enfants ont été tués à une occasion. Elles ont toutes, sauf deux, été attribuées aux forces aériennes gouvernementales et progouvernementales et 14 d'entre elles ont entraîné, à chaque fois, la mort d'au moins 10 enfants. En juillet 2018, un hélicoptère gouvernemental a largué un baril d'explosifs sur une école qui hébergeait des personnes déplacées dans le village d'Aïn el-Tin (Qouneïtra), tuant huit enfants. En janvier 2019, des frappes aériennes de la coalition internationale contre l'EIIL ont touché une habitation à Cheïtaat (Deïr el-Zor), tuant trois enfants et leur famille.

20. Les restes explosifs de guerre ont été la deuxième cause principale de décès et de blessures parmi 724 enfants (27 %), dans 11 des 14 provinces, Alep (216), Deïr el-Zor (158) et Raqqa (91) étant les plus touchées. Dans l'ensemble, 23 % des victimes d'engins explosifs en 2019 étaient des enfants qui étaient aux champs, gardaient des troupeaux, enlevaient des gravats ou jouaient. En novembre 2019, six enfants ont été tués par un reste explosif de guerre dans une cour d'école dans le village de Taïbé (Deïr el-Zor). Selon l'ONU, plus de 11,5 millions de personnes, dont la moitié sont des enfants, vivent dans des zones où il existe un risque d'engins explosifs.

21. Les pilonnages terrestres indiscriminés de zones peuplées de civils, notamment d'écoles, de centres médicaux et de camps de déplacés, tant par les forces gouvernementales que par les groupes armés ont constitué la troisième cause principale de décès et de blessures parmi les enfants et ont fait 487 victimes (18 %).

22. Les attaques indiscriminées commises par des groupes armés à l'aide d'engins explosifs improvisés et de tactiques kamikazes dans des zones peuplées de civils, notamment près des marchés et des écoles, ont fait 303 victimes parmi les enfants (11 %) et représenté la quatrième cause principale de décès et de blessures parmi eux. La responsabilité de beaucoup d'attentats aux engins explosifs improvisés (75 %) qui ont fait des victimes parmi les enfants n'a pas pu être attribuée, bon nombre de parties au conflit recourant à ces tactiques dans les zones où elles opèrent avec d'autres factions telles que les derniers vestiges de l'EIIL, les Forces de libération d'Afrin et les groupes d'opposition armés syriens anciennement connus sous le nom d'Armée syrienne libre. En janvier 2019, un attentat-suicide revendiqué par l'EIIL a été perpétré dans un marché de la ville de Manbej (Alep) qui visait apparemment des membres de la coalition internationale contre l'EIIL et des FDS et a fait deux morts parmi les enfants.

23. D'autres enfants ont été tués ou blessés faute d'accès accordé aux humanitaires, ou encore du fait de mauvais traitements, de torture et d'exécutions sommaires, au cours de fusillades, notamment de tirs de francs-tireurs et d'explosions dont la nature ou la source n'a pas été confirmée. Trois enfants ont notamment été tués et 19 autres mutilés durant leur association à des parties au conflit. En janvier 2019, un adolescent de 15 ans associé au groupe d'opposition armé syrien Jeïch el-Izza a été tué alors qu'il était de faction à un poste de contrôle dans la localité de Halfaya (Hama) pendant une attaque des forces progouvernementales.

C. Viols et autres formes de violence sexuelle

24. Les faits avérés de violences sexuelles contre des enfants attribués aux belligérants continuent d'être sous-déclarés. Six cas (5 filles et 1 garçon de 10 ans) ont été imputés à l'EIIL (5) et aux Unités de protection du peuple (1). L'ONU a confirmé 30 autres faits de violences sexuelles touchant 30 filles dont certaines

n'avaient que 8 ans, qui se sont produits de 2016 au premier semestre de 2018. Ces faits ont été attribués à l'EIIL (18), aux forces gouvernementales (10), à Hay'at Tahrir el-Cham (1) et à Jeïch Maghaouer el-Thaoura, un groupe d'opposition armé syrien (1). Les 36 cas comprenaient des viols, des cas de traite et d'exploitation sexuelle, des mariages forcés avec des combattants de groupes armés, des agressions sexuelles pendant la privation de liberté et des cas d'exploitation sexuelle pendant une association avec un groupe armé.

25. L'EIIL est le groupe qui a commis le plus de violences sexuelles. De jeunes Syriennes ont été mariées de force à des combattants de l'EIIL, certaines l'ont été maintes fois durant une brève période de temps ou consécutivement à plusieurs combattants, parfois étrangers. D'autres ont été mariées sous la contrainte, leur famille ayant fait l'objet de menaces. Certains mariages ont été motivés par des incitations financières, le souhait de rehausser son statut social, d'obtenir une protection ou d'avoir accès aux services de santé. Parmi ces cas, cinq filles yézidiennes ont été enlevées en Iraq, infiltrées par des passeurs dans des zones tenues par l'EIIL en République arabe syrienne et réduites à l'esclavage à des fins sexuelles et domestiques. Des Yézidiennes enlevées à l'âge de 5 ans n'ont connu qu'une vie d'esclaves, n'ayant aucun souvenir de leurs parents, ayant été achetées et vendues à plusieurs reprises, contraintes de parler une langue et de pratiquer une religion qui n'étaient pas celles de leur communauté. Une fille enlevée en 2014 à l'âge de 11 ans dans la région de Sinjar (Iraq) a été emmenée en République arabe syrienne et y a été retenue jusqu'à la chute du dernier bastion de l'EIIL à Baghouz en mars 2019, avant d'être transférée par les FDS au camp de Hol. Elle a pu ensuite retourner en Iraq en avril 2020. Elle a subi des violences sexuelles tout au long de sa captivité. Par ailleurs, un adolescent de 15 ans associé aux Unités de protection du peuple dans la ville de Raqqa a été violé en janvier 2019 par son commandant. Il a déposé une plainte auprès de la police militaire et a été placé en détention pendant deux semaines. Le commandant a conservé son poste.

26. Par ailleurs, lors d'un fait qui s'était produit précédemment mais a été confirmé au cours de la période considérée, au moins 10 adolescentes âgées de 14 à 17 ans, détenues par les forces gouvernementales dans la ville de Damas de mars 2016 à septembre 2017 au motif de l'association présumée de leurs proches à des groupes d'opposition armés ont été contraintes de se dévêtir et ont été violées maintes fois. Certaines sont tombées enceintes et ont accouché pendant leur détention. Autre fait remontant à janvier 2018, qui a été confirmé durant la période considérée, un commandant de Maghaouer el-Thaoura, groupe d'opposition armé syrien opérant dans le secteur de Tanf, a violé une fillette de 8 ans résidant à Roukban, ce qui a entraîné son décès.

27. Fait alarmant, des filles en République arabe syrienne ont continué de subir des violences sexuelles et fondées sur le genre, dans un pays où les normes sociales sont profondément ancrées, la situation étant aggravée par la prolongation du conflit et la faillite de l'état de droit dans certaines régions. Les mesures liées à la pandémie de COVID-19 et d'autres conséquences psychosociales et économiques connexes ont augmenté considérablement les faits de violence sexuelle et fondée sur le genre, découlant d'un recours croissant à des mécanismes d'adaptation négatifs tels que le mariage précoce, le mariage forcé et la prostitution forcée.

D. Attaques contre des écoles et des hôpitaux

1. Attaques contre des écoles et des personnes protégées

28. L'ONU a confirmé 236 attaques contre des écoles (229) et des personnes protégées (7) dont 33 se sont produites au second semestre de 2018, 154 en 2019 et

49 au premier semestre de 2020. Durant les attaques, des membres du corps enseignant ont été tués (14), mutilés (9) ou arrêtés (17) et 133 enfants ont été tués (58) ou blessés (75) alors qu'ils étaient à l'école. Les 236 attaques ont eu lieu dans 8 des 14 provinces, Edleb (187), Alep (21) et Hama (13) étant les plus touchées. La plupart des attaques (94 %) ont été menées dans la partie nord-ouest de la République arabe syrienne et des écoles ont été constamment visées, l'année 2019 étant celle durant laquelle le plus grand nombre d'attaques a été confirmé (154) depuis le début du conflit. Les enfants, leurs familles et les membres du corps enseignant craignent de retourner à l'école et le nombre de salles de classe ou d'écoles en état de fonctionner a été réduit.

29. Quelque 210 attaques contre des écoles et des membres du corps enseignant ont été attribuées aux forces gouvernementales (15) et progouvernementales (195), dont les forces aériennes gouvernementales et progouvernementales (121). D'autres l'ont été aux FDS (5), à l'EIIL (3), aux groupes d'opposition armés syriens anciennement connus sous le nom d'Armée syrienne libre (2), à Hay'at Tahrir el-Cham (1), à la coalition internationale contre l'EIIL (1), aux opérations conjointes des groupes d'opposition armés syriens et des forces armées turques (1) et à des auteurs non identifiés (13). On a compté 129 (55 %) frappes aériennes, 52 (22 %) pilonnages terrestres et 10 (4 %) attentats à la voiture piégée. Le 25 février 2020, huit écoles de la ville d'Edleb ont été touchées par des frappes aériennes. En mars 2019, un groupe d'opposition armé syrien a mené un raid sur deux écoles dans le quartier d'Achrafiyé de la ville d'Afrin (Alep) et enlevé sept enseignants.

2. Utilisation d'écoles à des fins militaires

30. Les écoles ont été fréquemment utilisées à des fins militaires, 67 faits ayant été confirmés au cours de la période considérée dans 6 des 14 provinces, dont la plupart à Hassaké (23), Raqqa (21) et Alep (13). Les cas avérés d'utilisation militaire d'écoles ont été attribués aux Unités de protection du peuple/Unités féminines de protection (24) dans le cadre des FDS, aux forces gouvernementales (15), aux groupes d'opposition armés syriens anciennement connus sous le nom d'Armée syrienne libre (7)⁸, à d'autres composantes des FDS (7), aux forces armées turques (6), aux forces de sécurité intérieure (3), à l'EIIL (3) et à Hay'at Tahrir el-Cham (2). Les écoles ont servi de centres de commandement, de bases militaires et de postes de police militaire. En mai 2020, en raison des restrictions imposées par la COVID-19 qui ont entraîné l'interruption des cours, les FDS ont utilisé à des fins militaires l'école Yarmouk dans la ville de Kharayej (Deir el-Zor).

3. Autres ingérences concernant les écoles

31. L'ONU a également confirmé 38 ingérences dans l'enseignement par les parties au conflit, sous forme de fermeture temporaire d'écoles, à la suite de la menace d'attaques par des parties adverses, d'imposition d'un programme scolaire partisan ou d'une langue particulière et de prévention de déplacements transfrontaliers d'enfants souhaitant se présenter aux examens scolaires officiels. En juin 2020, par exemple, des groupes d'opposition armés syriens ont empêché au moins 12 enfants de se rendre à Hama pour se présenter aux examens scolaires publics. Autre fait préoccupant, dans la partie nord-est de la République arabe syrienne, l'administration autonome a pris le contrôle de la plupart des écoles et introduit un programme scolaire local. En conséquence, de nombreux enfants sont privés de l'enseignement

⁸ Dont Feïlaq el-Cham.

homologué nécessaire à l'obtention d'un diplôme reconnu pour faire des études supérieures.

4. Attaques contre des hôpitaux et des personnes protégées

32. L'ONU a confirmé 135 attaques contre des installations médicales (123) et des personnes protégées (12), dont 15 ont été menées au second semestre de 2018, 101 en 2019 et 19 au premier semestre de 2020. Des membres du personnel médical ont été tués (18), mutilés (19), enlevés (2) ou arrêtés (13) et 15 enfants ont été tués (7) ou blessés (8). Ces attaques se sont déroulées dans 8 des 14 provinces, Edleb (77), Alep (23) et Hama (21) étant les plus touchées. La plupart des attaques (90 %) sont survenues dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Les attaques contre les installations médicales ont été fréquentes, tandis que l'année 2018 a été celle durant laquelle le plus grand nombre d'attaques avérées s'est produit depuis le début du conflit.

33. Quelque 101 attaques menées contre des centres et du personnel médicaux ont été attribuées aux forces gouvernementales (2) et progouvernementales (99), dont les forces aériennes gouvernementales et progouvernementales (83). D'autres sont à imputer à Hay'at Tahrir el-Cham (5), aux opérations conjointes des groupes d'opposition armés syriens et des forces armées turques (5), aux groupes d'opposition armés syriens anciennement connus sous le nom d'Armée syrienne libre (3), à l'EIL (2), aux FDS (1), à la coalition internationale contre l'EIL (1) et à des auteurs non identifiés (17). Sur le nombre total d'attaques, 91 (66 %) étaient des frappes aériennes, 21 (16 %) des pilonnages terrestres et 11 (1 %) des attentats à la voiture piégée. Par exemple, à la fin du mois d'août 2019, les forces aériennes progouvernementales ont visé la maternité et l'hôpital pédiatrique de la ville de Maarret el-Nouman (Edleb), causant des dommages importants et mettant l'établissement temporairement hors service. En juin 2019, Hay'at Tahrir el-Cham a arrêté le chef de l'hôpital Hikma à un poste de contrôle à Taftanaz (Edleb) : son sort reste indéterminé, au moment de l'établissement du présent rapport.

5. Utilisation des hôpitaux à des fins militaires

34. Des installations médicales ont également été utilisées à des fins militaires, cinq faits ayant été confirmés à Alep (2), Raqqa (2) et Hassaké (1), attribués aux groupes d'opposition armés syriens anciennement connus sous le nom d'Armée syrienne libre (3)⁹ et aux FDS (2). Les installations médicales ont servi de postes militaires ou de police. En avril 2020, par exemple, le groupe d'opposition armé syrien Ahrar el-Charqiyé a attaqué un centre médical géré par une organisation non gouvernementale dans la ville d'Afrin (Alep), dont il a pris le contrôle, après avoir agressé un médecin et détruit du matériel de dépistage de la COVID-19 et une tente d'isolement.

6. Autres ingérences liées à des hôpitaux

35. L'ONU a également confirmé sept ingérences par les parties au conflit dans la gestion de dispensaires, notamment la fermeture provisoire d'installations médicales du fait de menaces d'attaques par des parties adverses ou de l'affiliation de ces installations à des parties adverses. À titre d'exemple, en octobre 2018, trois cliniques de santé fixes et mobiles ont été fermées dans la ville de Raqqa en raison de l'utilisation du logo du Ministère de la santé syrien.

⁹ Dont Ahrar el-Charqiyé.

E. Enlèvements

36. L'ONU a confirmé l'enlèvement de 70 enfants (36 garçons, 27 filles et 7 de sexe non confirmé), dont 37 au second semestre de 2018, 25 en 2019 et 8 au premier semestre de 2020. Les faits se sont produits dans 8 des 14 provinces, Soueïda (18), Hassaké (14) et Edleb (12) étant principalement touchées. Les enlèvements ont été attribués à l'EIIL (28), aux Unités de protection du peuple/Unités féminines de protection (17), à Hay'at Tahrir el-Cham (9), aux groupes d'opposition armés syriens anciennement connus sous le nom d'Armée syrienne libre (5)¹⁰, aux forces gouvernementales (4), à d'autres composantes des Forces démocratiques syriennes (1), aux forces de sécurité intérieure (1) et à des auteurs non identifiés (5).

37. Des enfants ont été enlevés en raison de l'affiliation présumée de proches à des parties adverses dans le conflit, d'infractions supposées aux règles et aux restrictions imposées par des groupes armés ou à des fins de recrutement et d'utilisation, de mariage forcé ou de rançon. Six cas d'enlèvement transfrontières, qui constituent un recrutement et une traite d'enfants transnationaux, ont été signalés. Trois jeunes filles yézidiennes enlevées en Iraq et transférées en République arabe syrienne ont fait l'objet d'une traite, et trois garçons syriens recrutés par les groupes d'opposition armés syriens anciennement connus sous le nom d'Armée syrienne libre ont été infiltrés par des passeurs en Libye, pour participer aux hostilités.

38. En juillet 2019, l'EIIL a mené une attaque complexe contre la ville de Soueïda et plusieurs villages dans la partie sud de la République arabe syrienne, qui ont fait de nombreux morts et blessés. Il a également enlevé des dizaines de civils, dont 12 filles âgées de 7 à 13 ans et 6 garçons âgés de 2 à 15 ans. En mars 2020, un adolescent de 16 ans a été enlevé à un poste de contrôle de Ha'yat Tahrir el-Cham près de la ville d'Edleb. Son téléphone portable a été contrôlé et il a été détenu au motif de rapports « inconvenants » avec une fille, torturé pendant trois semaines et exécuté. En avril 2020, un adolescent de 15 ans a été enlevé dans son quartier à Afrin (Alep), par la brigade Samarcande, groupe d'opposition armé syrien, à des fins de recrutement transnational. Il a été envoyé se battre en Libye aux côtés de groupes d'opposition armés syriens contre l'Armée nationale libyenne. Deux semaines après sa disparition, il est parvenu à contacter sa famille qui ignorait tout de son sort, pour l'informer de sa présence en Libye. En avril 2019, une mère a été arrêtée avec ses deux enfants âgés de 3 et de 6 ans par les forces gouvernementales à un poste de contrôle près de la ville de Hama alors qu'elle regagnait son village. Ses proches ont reçu une demande de rançon de 3 millions de livres syriennes (environ 5 800 dollars) en échange de sa libération.

39. Sur les 18 cas attribués aux Unités de protection du peuple/Unités féminines de protection et aux forces de sécurité intérieure, 13 concernaient le recrutement militaire de neuf garçons et de quatre filles : quatre d'entre eux étaient toujours associés à ces groupes, au moment de l'établissement du présent rapport, tandis que huit ont été libérés officieusement et un a fui.

F. Refus d'accès humanitaire

40. L'ONU a confirmé 137 cas de refus d'accès humanitaire, dont 49 attaques contre des installations, des membres du personnel et des transports humanitaires, 46 attaques contre des installations d'eau potable et 42 cas de refus délibéré d'accès humanitaire. Parmi ces attaques, 67 ont été imputées au Gouvernement (3) et aux forces gouvernementales (64), dont les forces aériennes gouvernementales et

¹⁰ Dont la Brigade Samarcande, le Mouvement Hamzé et la Brigade Sultan Mourad.

progouvernementales (32). D'autres ont été attribuées à l'administration autonome dans le nord et l'est de la République arabe syrienne (12), à Hay'at Tahrir el-Cham et au Gouvernement de salut syrien qui lui est affilié (9), aux opérations conjointes des groupes d'opposition armés syriens et des forces armées turques (8), aux Unités de protection du peuple/Unités féminines de protection (6), aux groupes d'opposition armés syriens anciennement connus sous le nom d'Armée syrienne libre (4), à l'EIIL (2), à d'autres composantes des Forces démocratiques syriennes (1) et à des auteurs non identifiés (28).

41. Les 49 attaques contre des installations humanitaires, des personnes et des transports ont entraîné le meurtre, la mutilation et l'enlèvement de 53 membres du personnel humanitaire. Elles se sont produites dans 7 des 14 provinces, touchant principalement Edleb (34), Alep (9) et Hama (2). Elles ont été imputées aux forces progouvernementales (19), dont les forces aériennes progouvernementales (16), aux groupes d'opposition armés syriens anciennement connus sous le nom d'Armée syrienne libre (3)¹¹, à l'EIIL (2) et à des auteurs non identifiés (18). En septembre 2018, les milices progouvernementales de la ville de Homs ont arrêté 18 personnes qui ont ensuite disparu. Elles travaillaient comme secouristes de la Défense civile syrienne à l'époque où le nord de Homs était contrôlé par des groupes d'opposition armés syriens.

42. Reflet d'une évolution sans précédent en République arabe syrienne, l'ONU a confirmé 46 attaques contre des installations d'eau, de mai à novembre 2019, dont 37 ont été endommagées. Toutes les attaques, sauf une, se sont déroulées dans la partie nord-ouest du pays et ont été attribuées aux forces progouvernementales (45), dont les forces aériennes gouvernementales et progouvernementales (16). Elles ont privé d'eau potable plus de 777 000 habitants dans ces secteurs et exacerbé les déplacements des personnes, dans les zones touchées, qui cherchaient à se rendre vers le nord d'Edleb, pendant la période. En juillet 2019, la station de ravitaillement en eau de Bsida (Edleb) a été touchée par des pilonnages qui ont endommagé l'installation et privé temporairement d'eau 120 000 personnes.

43. L'ONU a également confirmé 42 cas de refus délibéré d'accès humanitaire, notamment la fermeture forcée d'installations humanitaires (y compris d'eau) et le blocage de fournitures ou de services, le retard ou l'annulation de convois d'aide humanitaire et l'imposition d'obstacles administratifs injustifiés dans 8 des 14 provinces, Hassaké (16), Raqqa (6) et Deïr el-Zor (5) étant les plus touchées. Ces faits ont été attribués à au moins neuf parties au conflit. Lors de cinq incidents distincts au premier semestre de 2020, la distribution d'eau à partir de la station d'Alouk dans la ville de Ras el-Aïn a été interrompue, ce qui a privé d'eau potable quelque 500 000 personnes dans des secteurs de Hassaké et de Tell Tamr. Les coupures se sont produites à la suite d'hostilités, de défaillances techniques et de perturbations dans l'approvisionnement en énergie.

44. Dans d'autres parties de la République arabe syrienne, d'intenses combats, le déplacement des lignes de front, le changement de contrôle au niveau des territoires, l'impraticabilité de certaines voies d'accès principales et les risques élevés associés à la dissémination d'engins explosifs ont continué d'entraver gravement l'accès humanitaire. En mars 2019, les FDS et la coalition internationale contre l'EIIL ont capturé le dernier bastion du groupe en République arabe syrienne. Les civils ont fui les zones contrôlées précédemment par l'EIIL à partir de septembre 2018, tandis que leur protection dans la zone et le long des voies de fuite suscitait de vives inquiétudes. L'état de santé des personnes arrivant au camp de Hol était alarmant, la plupart

¹¹ Dont Ahrar el-Charqiyé.

présentant des signes évidents de détresse, de fatigue, de malnutrition, de blessures traumatiques et beaucoup nécessitant des soins médicaux urgents. Au moins 56 enfants ont succombé, faute de nourriture et de soins médicaux, sur le chemin du camp de Hol ou peu après leur arrivée. L'accès a été extrêmement ardu dans la zone de l'opération Source de paix entre Tell Abiad et Ras el-Aïn, en raison des activités armées qui étaient menées sur le terrain depuis le 9 octobre 2019 et de l'insécurité qui en a résulté.

45. Tout au long de la période considérée, la situation à Roukban est restée préoccupante : seuls trois convois interinstitutions ont acheminé une aide vitale, de juillet 2018 à juin 2020. Depuis mars 2020, les blessés nécessitant des soins médicaux urgents à Roukban ne pouvaient plus accéder au dispensaire géré par l'ONU. En juin 2020, quelque 11 000 personnes, dont environ 50 % d'enfants, étaient toujours bloquées dans le camp de Roukban, à la frontière syro-jordanienne. Elles ne peuvent obtenir que des services de base et une aide humanitaire minimales, du fait des contraintes d'accès.

46. À partir de mars 2020, l'accès humanitaire en République arabe syrienne a été entravé par des mesures de prévention liées à la COVID-19, qui ont été progressivement assouplies en mai et en juin 2020. Des couvre-feux ont été imposés du fait de la COVID-19 et restreint la circulation des personnes et des biens. Elles s'accompagnaient souvent d'une action visant à faciliter la circulation des membres du personnel et des fournitures humanitaires.

IV. Contacts et dialogue avec les parties au conflit

A. Dialogue avec le Gouvernement syrien

47. L'exécution par le Gouvernement syrien du plan de travail national de février 2017 visant à prévenir et à réprimer l'enrôlement d'enfants et la création d'un comité interministériel sur les enfants et les conflits armés, demandée par l'ONU, n'ont pas progressé. À la suite de la publication des observations finales concernant le cinquième rapport périodique de la République arabe syrienne ([CRC/C/SYR/CO/5](#)) du Comité des droits de l'enfant en mars 2019, un nouveau comité interministériel a néanmoins été créé, avec l'aide de l'ONU, pour préparer un plan national visant à appliquer les recommandations du Comité. Ce dernier a formulé des recommandations adaptées à l'intention du Gouvernement afin de prévenir la participation des enfants aux conflits armés, en se fondant sur la loi n° 11 de 2013 qui incrimine toutes les formes de recrutement et d'utilisation d'enfants de moins de 18 ans et alourdit les peines en cas de viol d'une fille de moins de 15 ans, ainsi que sur le décret législatif n° 20 de 2013 qui pénalise l'enlèvement de personnes, notamment d'enfants, et renforce les sanctions prévues dans le Code pénal en cas de viol.

48. À la fin de mars 2020, le Gouvernement a adopté le décret législatif n° 6 de 2020 portant amnistie générale aux adultes et aux enfants reconnus coupables d'infractions diverses, comme mesure visant à réduire la surpopulation dans les centres de détention et à prévenir la propagation de la COVID-19. Les enfants détenus au motif de leur association présumée à des groupes armés ou retenus dans des centres de détention de l'armée ou des services de renseignement ne figuraient cependant pas parmi les personnes libérées.

49. En février 2020, l'ONU a évoqué avec le Ministère de l'éducation l'utilisation d'une école à des fins militaires par les forces gouvernementales à Talbissé (Homs), lesquelles ont fini par quitter les lieux le 1^{er} mars 2020. L'ONU a également confirmé que 10 autres écoles précédemment utilisées par les forces gouvernementales en 2019

avaient retrouvé leur vocation civile. En mai 2020, l'ONU a soulevé le cas de deux autres écoles utilisées à des fins militaires à Deraa et Raqqa, respectivement, dont la première a été évacuée.

50. Le Gouvernement a informé la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés des mesures qu'il avait prises afin de veiller à ce que les opérations militaires en République arabe syrienne soient menées conformément au droit international humanitaire, en particulier le principe de distinction entre les cibles militaires et civiles, et du renforcement de la formation de ses forces armées et de sécurité, en vue de fournir une meilleure protection aux enfants par la voie d'une coopération entre le Comité national syrien du droit international humanitaire et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

B. Dialogue et plan d'action avec les Forces démocratiques syriennes

51. À la suite du dialogue avec l'ONU, les FDS ont publié un ordre de commandement en septembre 2018 définissant 18 ans comme l'âge minimum du recrutement et se sont engagées à cesser de verser des soldes à des recrues de moins de 18 ans. En juin 2019, elles ont signé avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés un plan d'action visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants, qui s'applique à toutes leurs composantes ainsi qu'aux forces de sécurité intérieure. En août 2019, elles ont émis un deuxième ordre de commandement informant tous leurs membres de leur attachement au plan d'action. Elles ont désigné des référents principaux et créé un comité d'exécution. Elles ont communiqué des informations à l'ONU pour signaler qu'elles avaient identifié et libéré 56 enfants en octobre 2018 et 30 autres en janvier 2019. En janvier 2020, l'exécution du plan d'action a permis l'identification et la libération de 51 filles qui avaient moins de 18 ans au moment de leur recrutement. À la mi-août, 30 autres garçons et 5 filles ont été démobilisés et rendus à leurs familles. Les FDS ont en outre créé un comité chargé d'évaluer l'âge des enfants et, conjointement avec l'administration autonome dans le nord et l'est de la République arabe syrienne, un comité élargi de protection de l'enfance. La mise en place d'un mécanisme de traitement des plaintes civiles visant à régler les cas individuels de recrutement et d'utilisation d'enfants a également été annoncée.

52. Par ailleurs, en juin 2019, l'ONU a obtenu l'accès au centre Houry à Hassaké où sont détenus 110 enfants, principalement syriens mais aussi étrangers, qui étaient anciennement associés à l'EIIL. À l'issue d'une évaluation humanitaire en septembre, des visites régulières et des services d'appui ont été autorisés. En septembre 2020, les FDS ont communiqué des informations sur plus de 800 enfants détenus, au motif de leur association supposée à l'EIIL, dans 10 centres que les acteurs de la protection de l'enfance ont pu visiter, afin d'évaluer la situation des enfants. L'ONU s'est mobilisée auprès de la coalition internationale contre l'EIIL qui a accepté d'aider les FDS et l'administration autonome, dans le nord et l'est de la République arabe syrienne, à retirer les enfants des centres de détention militaires ou pour adultes, au moyen de la création d'un centre pour mineurs, géré par des civils et axé sur la réintégration des enfants. L'ONU a également soulevé le cas de deux garçons qui auraient été retenus par les FDS dans un centre de détention militaire. Ils ont été retrouvés et l'un d'eux a été rapatrié dans son pays d'origine. L'ONU s'est également concertée avec les FDS au sujet de l'utilisation d'écoles à des fins militaires, ce qui a permis l'évacuation de 10 écoles dans les provinces de Hassaké et de Raqqa.

C. Mobilisation auprès d'autres parties au conflit

53. En 2018, des échanges et des séances de formation ont été menés avec des représentants de 12 groupes d'opposition armés syriens anciennement connus sous le nom d'Armée syrienne libre, ainsi que de l'Armée de l'islam et d'Ahrar el-Cham. Par la suite, l'Armée de l'islam a informé l'ONU d'un ordre de commandement qu'elle avait émis en avril 2018, définissant 18 ans comme l'âge minimum pour le recrutement. En mai 2020, la direction de l'Armée nationale syrienne a publié une déclaration publique interdisant le recrutement de toute personne de moins de 18 ans par tout groupe armé et toute faction ou formation militaire se trouvant sous sa direction.

D. Autres initiatives de sensibilisation

54. L'ONU s'est concertée avec les États Membres en vue de préconiser des solutions durables fondées sur les droits humains, concernant les femmes et les enfants étrangers bloqués dans la partie nord-est de la République arabe syrienne.

V. Observations et recommandations

55. Je suis profondément préoccupé par l'ampleur toujours effroyable des violations graves commises contre les enfants par une multitude de parties au conflit. J'exhorte à nouveau toutes les parties à respecter les obligations que leur imposent le droit humanitaire international et le droit international des droits de l'homme, et je leur demande, ainsi qu'à ceux qui ont une influence sur elles, de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour mieux protéger les enfants en République arabe syrienne.

56. J'exhorte en particulier les parties au conflit à prendre des mesures concrètes et efficaces afin de réduire autant que faire se peut le nombre de victimes parmi les enfants au cours des hostilités. Je les exhorte en outre à mettre fin aux attaques contre les écoles, les hôpitaux et les personnes protégées, ainsi que les installations, les membres du personnel et les biens à caractère humanitaire, au cours des opérations de secours. À cet égard, je rappelle également que le Conseil de sécurité, par sa résolution [2427 \(2018\)](#), a exhorté toutes les parties à un conflit armé à respecter le caractère civil des écoles, conformément au droit international humanitaire.

57. J'invite les parties à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par l'adoption et la diffusion d'ordres de commandement interdisant cette pratique, par la mise en place de systèmes chargés de recevoir les plaintes et d'évaluer l'âge, et par la libération inconditionnelle de tous les enfants se trouvant parmi leurs rangs.

58. Je prends note du cadre législatif que le Gouvernement syrien a mis actuellement en place, interdisant le recrutement d'enfants. Je demande au Gouvernement de conserver et de renforcer les mesures visant à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par ses forces et par les milices progouvernementales. Je note également que les forces militaires et de police ont suivi une formation en 2020 dispensée par le Comité national syrien du droit international humanitaire, en coopération avec le CICR, concernant la prévention des violations graves et la distinction et la proportionnalité dans les opérations militaires, ce qui constitue une évolution prometteuse. J'engage le

Gouvernement à entamer un dialogue avec l'ONU en vue d'un plan d'action visant à faire cesser et à prévenir les violations graves contre les enfants.

59. La signature d'un plan d'action visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par les FDS en juin 2019 et les progrès accomplis depuis sont des avancées qu'il convient de saluer. Je demande aux FDS de poursuivre leurs efforts et d'entreprendre avec les acteurs de la protection de l'enfance une démarche de réintégration des enfants dans la communauté, d'adopter des instructions permanentes sur l'évaluation de l'âge et les procédures de retrait, concernant les nouvelles libérations d'enfants, et de communiquer les informations nécessaires à l'ONU.

60. Je prends note de l'ordre de commandement interdisant le recrutement d'enfants par l'Armée nationale syrienne et j'invite cette dernière à coopérer avec l'ONU en vue de l'élaboration et de l'application d'un plan d'action visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par l'ensemble des groupes et des factions qu'elle encadre.

61. Je suis préoccupé par le nombre élevé d'enfants privés de liberté au motif de leur association présumée à des parties adverses, dans le conflit, et je rappelle qu'ils doivent être traités principalement comme des victimes. Je note le dialogue en cours avec les FDS et l'administration autonome dans le nord et l'est de la République arabe syrienne à cet égard et je les exhorte à fournir des informations complètes sur les enfants détenus dans les centres qu'elles contrôlent, à continuer d'en autoriser l'accès, ainsi qu'à définir des solutions non privatives de liberté pour les enfants et à énoncer des mesures en vue de leur libération.

62. Je demande au Gouvernement syrien de se concerter avec l'ONU sur la situation des enfants détenus pour des raisons de sécurité et souligne qu'il doit les traiter avant tout comme des victimes et trouver des solutions autres que la détention, en accord avec les obligations que lui impose le droit international et conformément aux normes internationales. Je l'exhorte à permettre aux acteurs de la protection de l'enfance d'accéder à ces enfants et à faire en sorte que ceux d'entre eux qui sont détenus pour des raisons de sécurité puissent également bénéficier d'une amnistie.

63. Je suis très préoccupé par la situation humanitaire prolongée à laquelle font face des dizaines de milliers de femmes et d'enfants privés de liberté dans les camps se trouvant dans le nord-est de la République arabe syrienne en raison de liens familiaux présumés avec des combattants de l'EHL. Je demande de nouveau à tous les États concernés, qui ne l'ont pas encore fait, de faciliter le rapatriement volontaire de ces personnes, conformément aux obligations que leur impose le droit international, notamment le principe de non-refoulement et l'intérêt supérieur de l'enfant. Je note avec satisfaction que le Gouvernement syrien a facilité le retour de quelques femmes et enfants dans leur pays d'origine.

64. Le Gouvernement syrien a évacué plusieurs écoles qui étaient précédemment utilisées à des fins militaires. J'encourage la promulgation d'une directive à l'intention de toutes les forces pour empêcher de telles utilisations et pour évacuer les écoles restantes.

65. La directive militaire sur la protection des écoles émise par les FDS, à l'issue de laquelle plusieurs écoles utilisées à des fins militaires ont été évacuées, est positive. Je demande en outre instamment aux FDS d'évacuer les écoles restantes.

66. J'estime préoccupant que les enfants vivant dans des zones contrôlées par des groupes armés n'aient pas accès à un programme scolaire homologué, ce qui compromet leur droit à un enseignement de qualité. Je demande instamment à toutes les parties de lever les obstacles concrets à l'éducation dans les territoires qu'elles contrôlent, afin que les écoliers puissent jouir du droit de poursuivre des études, conformément à l'intérêt supérieur de l'enfant.

67. Je suis alarmé par les attaques persistantes contre les installations d'eau, notamment contre la station d'eau d'Allouk. Elles ne font qu'exacerber la situation humanitaire déplorable à laquelle vient s'ajouter la pandémie de COVID 19, et perpétuer les déplacements et le conflit. Toutes les parties doivent immédiatement cesser d'attaquer, de détruire, de confisquer ou de détourner des biens indispensables à la survie de la population civile, notamment les installations d'eau potable. Lorsque ces structures sont hors service, les parties au conflit, les acteurs humanitaires et les États Membres doivent fondamentalement coopérer afin de les remettre en état.

68. Compte tenu de la prolongation du conflit, il est primordial de garantir un accès humanitaire et le soutien des donateurs, afin de distribuer une aide indispensable et vitale à un grand nombre de personnes dans le besoin. Je rappelle combien il est important que le Conseil de sécurité renouvelle son autorisation aux organismes humanitaires des Nations Unies et aux partenaires d'exécution pour qu'ils puissent mener des opérations humanitaires transfrontalières dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. J'exhorte également les donateurs à continuer de fournir le soutien financier nécessaire pour que toutes les opérations humanitaires disposent des ressources requises afin d'aider les personnes dans le besoin, dont le nombre va grandissant.

69. Le conflit en République arabe syrienne a des effets dévastateurs durables sur les enfants, qui se ressentiront sur les générations à venir. J'exhorte toutes les parties prenantes, notamment celles qui participent au processus politique en cours, sous l'égide de l'ONU, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, à donner la priorité à la protection des enfants.
